

**Isabelle RAULT**  
**Psychologue du travail**  
**Formatrice**

Action de formation :  
**« Analyse des pratiques professionnelles » (APP)**

Les séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) permettent aux professionnels, à partir de situations de travail concrètes, de réfléchir individuellement et collectivement, de renforcer et de développer leurs compétences professionnelles, de trouver des solutions aux problématiques rencontrées.

### Objectifs et compétences visées

- Développer une attitude réflexive sur sa pratique professionnelle : analyser objectivement une situation, la comprendre, lui donner du sens et l'inscrire dans une dimension projective pour améliorer sa pratique
- Trouver collectivement des solutions aux difficultés rencontrées
- Être plus à l'aise pour échanger avec ses collègues et ses responsables : expliquer, argumenter, justifier ses raisonnements et ses choix
- Echanger des « trucs et astuces » de métier
- Favoriser une homogénéisation des pratiques professionnelles
- Favoriser une cohésion d'équipe
- Participer à l'amélioration continue de la qualité du service proposé à un client/collègue, à la qualité de la prise en charge d'un patient/résident/usager

### Public visé et prérequis

- Professionnels en lien avec des patients, des résidents, des usagers, des clients, des collègues en tant que « fonction support ».
- Cette action de formation ne demande aucun prérequis. Elle ne s'intègre pas dans un parcours de formation et ne vise pas l'obtention d'une certification.

### Déroulement et contenu pédagogique

Chaque séance se déroule à partir de situations concrètes de travail amenées par les professionnels. Situations qui les ont questionnés, mis en difficulté, perturbés.

Une ou deux situations choisies par les participants sont travaillées à chaque séance.

### Méthode pédagogique

L'APP se réfère à la pédagogie active centrée sur l'apprenant : l'accent n'est pas mis sur l'apport et la transmission de connaissances mais sur le questionnement, la recherche de réponses et la découverte.

La psychologue du travail pourra, à la marge et si explicitement demandé par le groupe, apporter des éléments théoriques issus des domaines de la psychologie, de la sociologie et du management.

### Modalités

**Lieu** : intra-structure, en présentiel

**Durée** : à définir (*entre 1h30 et 3h*)

**Fréquence** : à définir  
(*mensuel, bimensuel, trimestriel*)

**Nombre de participants** : à définir en fonction de la durée (*entre 6 et 10*)

La participation à l'APP ne doit pas être imposée, elle relève d'une démarche volontaire et individuelle

**Formatrice** : Isabelle RAULT, psychologue du travail

**Tarif** : à définir. Prendre contact pour obtenir un devis détaillé. Financement OPCO possible.

**Evaluation** : bilan oral à l'issue de chaque séance

### Adaptabilité

Salle adaptée ou qui pourra être aménagée pour accueillir toute personne en situation de handicap.

La formatrice invite toute personne en situation de handicap à se rapprocher d'elle, préalablement à la séance, afin d'évaluer les adaptations nécessaires et de les mettre en œuvre avec l'appui, si besoin, de partenaires spécialisés.

### Déontologie

Respect du code de déontologie des psychologues  
Respect, confidentialité, bienveillance, non-jugement

Mis à jour le 20/12/2024

**Isabelle RAULT**  
**Psychologue du travail – Formatrice**

www.rault-psychologuedutravail.fr 07 71 00 16 19 isabelle.rault.pbe@gmail.com  
N° SIRET : 837 689 389 00026 N° déclarant organisme de formation professionnelle : 53351104335